

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
CANTON DE GRAND COURONNE

CONVOCAATION DU 14 MARS 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL  
SEANCE DU 22 MARS 2013**

Le 22 mars 2013, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire.

Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme Françoise AIRAULT Mme BAHAUT Arielle M. BARREAU Pascal, M. BARREAU Guy, M. BERNARD Jean, M. Roger CRESSY Mme HARDY Nirina, M. LEBRETON Eric, Mme MANZANARES Brigitte, M. NION David, M. PIGACHE Stéphane, Mme VARON Chantal, M. VIEUILLE Gérard.

Absente excusée Mme RHAM ayant donné pouvoir à Mme BAHAUT  
Secrétaire de séance : Mme HARDY

**POUR DELIBERATIONS :**

➤ **DELIBERATION N°1/03/2013 :**

**Approbation du compte rendu du 25 janvier 2013**

Le compte rendu du 25 janvier 2013 est approuvé à 14 voix et 1 contre. Mme BAHAUT émet quelques observations concernant la délibération N°05/01/2013 (Approbation de la charte du parc naturel régional des boucles de la Seine Normande)

- ✓ Artificialisation des sols prévoyant une augmentation de **3.75%** et non 9% des surfaces sur le territoire du parc.
- ✓ Zones naturelles fragmentées; il faut développer une urbanisation écologique **en prenant en compte la trame verte et bleue.**

Mme BAHAUT interroge Mme le Maire sur la délibération N°06/03/2013 (Demande de garantie d'emprunt pour une opération de construction de 8 logements) 'La commune a-t-elle la capacité financière pour supporter la garantie d'emprunt ?'. Mme le Maire précise qu'il ne faut pas confondre emprunt et garantie d'emprunt. La loi oblige les communes à cautionner la garantie d'emprunt et non l'emprunt. Cette somme ne figure donc pas au budget. Cette délibération a été approuvée lors du précédent conseil à 13 voix pour, 2 abstentions.

➤ **DELIBERATION N°2/03/2013:**

***Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif***

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

## SEANCE DU 22 MARS 2013

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 avril de l'année sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame Le Maire,  
Considérant que pour ce faire, le Maire, doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur CRESSY, doyen de l'assemblée,  
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

FONCTIONNEMENT :	dépenses	: 446 837.21 €
	recettes	: 458 341.33 €

Résultat de l'année : 11 504.12€

Soit un excédent cumulé de fonctionnement : 79 300.41€

INVESTISSEMENT :	dépenses	: 68 806.38€
	recettes	: 74 908.21€

Résultat de l'année : 6 101.83 €

Soit un excédent d'investissement de : 32 950.97 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Mme TOCQUEVILLE, Maire, le Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 14 voix le compte de gestion 2012 et le compte administratif 2012.

### ➤ **Objet : DELIBERATION N°3/03/2013 :**

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2012**

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal constate  
**un excédent de fonctionnement de 79 300.41 € compte 002**  
**et un excédent d'investissement de 32 950.97 € compte 001**

restes à réaliser

<b>dépenses :</b>	<b>10 571 €</b>
<b>recettes :</b>	<b>16 898 €</b>
<b>solde :</b>	<b>+ 6327 €</b>

affectation des résultats :

<b>79300.41 €</b>	au compte 001 (solde d'exécution fonctionnement reporté)
<b>32950.97 €</b>	au compte 002 (solde d'investissement reporté)

Mme le Maire propose d'affecter la somme de 17.000 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement. au compte 1068

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation de cette somme.

➤ **Objet : DELIBERATION N°4/03/2013****Vote des subventions 2013**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
CCAS	7000	5700
CLUB SPORTIF	2680	2000
FOYER RURAL	1932	2000
ADMR	1250	
COOPERATIVE SCOLAIRE	2960	3460
CLUB RETRAITES	1150	1000
SAUVEGARDE BOUCLES	460	460
PROJET ECOLE	2060	2060
ASSOCIATION SALLE POLYVALENTE	805	500
ASSOCIATION CHASSE	155	155
PRE DE LA BATAILLE	67	
ASSOCIATION LA BOUCLE SOLIDAIRE		150
VOIX SUR SEINE	765	383
PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE		3000
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS	100	100
CHORALE DU VAL DE LA HAYE	100	100
AMIS DU MANOIR	310	250
<b>TOTAUX</b>	<b>21 794</b>	<b>21 318</b>

M. VIEUILLE Gérard, M. PIGACHE Stéphane et M. LEBRETON Eric ne prennent pas part au vote, les subventions sont acceptées à 12 voix pour.

➤ **Objet : DELIBERATION N°5/03/2013 :**

**Vote des Taxes 2013**

Mme TOCQUEVILLE propose une augmentation des taux des taxes rendue nécessaire par une diminution des dotations de l'état et la volonté de poursuivre des investissements dans la Commune.

La commission « finances » a proposé d'appliquer un taux de 1.5% pour l'ensemble des taxes: soit.

Taxe habitation	:	11.06%
Foncier bâti	:	19.78%
Foncier non bâti	:	44.02%

Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions d'augmenter les 3 taxes telles que proposées.

➤ **Objet : DELIBERATION N°6/03/2013 :**

**Vote du budget primitif 2013**

Prévisions budgétaires :

FONCTIONNEMENT : 531 737.00.€ équilibré en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT : 460 238.00 € équilibré en dépenses et en recettes

Le budget est adopté à 15 voix pour.

➤ **DELIBERATION N°7/03/2013 :**

**Demande d'obtention de FAA dans le cadre des petites communes**

Mme TOCQUEVILLE présente le montage financier pour les investissements suivants :

**1-construction d'une garderie périscolaire.**

- MONTANT TRAVAUX HT	183 000.00 €
- CAF	- 36 600.00 €
- DETR	- 36 600.00 €
- RESERVE PARLEMENTAIRE	- 50 000.00 €
- RESTE A FINANCER	- <b>59 800.00 €</b>
	-
-FAA	23 495.00 €
- COMMUNE	36 305.00 €

**2 –construction des Ateliers Municipaux.**

SEANCE DU 22 MARS 2013

-MONTANT TRAVAUX HT	53 436.00€
-DETR	- 10 087.20 €
-RESTE A FINANCER	- <b>40 348.80 €</b>
-FAA	20 174.40 €
-COMMUNE	20 174.40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite à l'unanimité une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 20 174.40 € au titre de l'année 2013

### 3-Equipements visant à l'amélioration des bâtiments communaux

- **Equipements permettant le bon fonctionnement des structures communales**

Travaux HT	9 243.31€
Fonds d'Aide Aménagement (50%)	2 709.00€
Participation Commune	8 346.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 2 709.00 € au titre de l'année 2013

### 4-Réfection de voiries

Travaux HT	15 822.74€
Fonds d'Aide Aménagement (50%)	7 274.00€
Participation Commune	11 650.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite à l'unanimité une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 7 274€ au titre de l'année 2013

➤ **Objet : DELIBERATION N°8/03/2013 :**

#### **Demande d'obtention DETR.**

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la construction d'une garderie périscolaire

- MONTANT TRAVAUX HT	183 000.00 €
- CAF	- 36 600.00 €
- DETR	- 36 600.00 €
- RESERVE PARLEMENTAIRE	- 50 000.00 €
- RESTE A FINANCER	- <b>59 800.00 €</b>
-FAA	23 495.00 €
- COMMUNE	36 305.00 €

## SEANCE DU 22 MARS 2013

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la construction des Ateliers Municipaux.

-MONTANT TRAVAUX HT	53 436.00€
-DETR	- 10 087.20 €
-RESTE A FINANCER	- <b>40 348.80 €</b>
<hr/>	
-FAA	20 174.40 €
-COMMUNE	20 174.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Sollicite à l'unanimité une subvention auprès de la Préfecture

➤ **DELIBERATION N°9/03/2013 :**

**Suppression des postes d'Adjoint Administratif 1ère classe et ATSEM 1ère classe et création des postes d'Adjoint principal et ATSEM principal**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de :

- supprimer au 1<sup>er</sup> avril 2013 les postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 28h26, d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe pour une durée de 13h47, d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe pour une durée de 32h06.
- de créer les postes d'Adjoint principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 28h26, d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 13h47, d'ATSEM principal pour une durée de 32h06.
- ceci afin de permettre l'avancement de grade des agents occupant ces postes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à 15 voix cette proposition.

➤ **DELIBERATION N°10/03/2013 :**

**Convention d'occupation précaire du domaine public (mobilier destiné à la collecte des déchets ménagers)**

Madame le Maire propose de signer une convention, entre la commune et la CREA, ayant pour objet de définir les conditions d'occupation temporaire du domaine public d'un container destiné à la collecte des déchets ménagers (textiles, chaussures).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à 15 voix pour cette proposition.

➤ **DELIBERATION N°11/03/2013 :**

**Délibération relative à l'approbation du groupement de commandes, travaux 2013.**

Dans l'optique d'obtenir de meilleures conditions économiques et dans un souhait de mutualisation, six communes de la CREA souhaitent se regrouper pour la réalisation de leurs

## SEANCE DU 22 MARS 2013

programmes de travaux de voirie envisagés sur l'année 2013.

A cet effet, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est envisagé la création d'un groupement de commandes associant les six maitres d'ouvrage suivants dont la commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE ferait partie, pour la passation des marchés de travaux :

Commune de SAINT PIERRE DE MANNEVILLE,  
Commune de BOOS,  
Commune d'HAUTOT SUR SEINE,  
Commune de HOUPEVILLE,  
Commune du HOULME,  
Commune de YAINVILLE,

La commune de Saint Pierre de Manneville s'est proposée en tant que coordonnateur de ce groupement pour les opérations de passation des marchés en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics d'appel d'offres, chaque commune assurant, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une fois le ou les prestataires retenus, la signature, la notification et l'exécution des marchés la concernant.

Pour la commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE les travaux à réaliser dans ce cadre sont les suivants :

Travaux de réfection du chemin du Valnaye sur 252 ml,

En l'état actuel des études, le coût des travaux sous maîtrise d'ouvrage Commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE est estimé 15 822.74 € HT soit 17 400€ TTC.

La commune souhaite s'adjoindre l'assistance de la CREA pour le suivi de la programmation et de la réalisation des travaux via le service commun voirie.

La mission du service commun s'élève à : 1 524.00 € TTC

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

Considérant

Que le programme de travaux envisagé sur l'année 2013 a trait au chemin du Valnaye

Que l'estimation prévisionnelle des dits travaux s'élève à 17 400€ TTC.

que, dans l'optique d'obtenir de meilleures conditions économiques et dans un souhait de mutualisation, six communes de la CREA souhaitent se regrouper pour la réalisation de leurs programmes de travaux de voirie envisagés sur l'année 2013.

- qu'à cet effet, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est envisagé la création d'un groupement de commandes associant les six maîtres d'ouvrage suivants dont la commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE ferait partie, pour la passation des marchés de travaux ;
- Que la commune de SAINT PIERRE DE MANNEVILLE s'est proposée en tant que coordonnateur de ce groupement,

Qu'il convient de s'adjoindre l'assistance de la CREA pour le suivi de la programmation et de la réalisation des travaux via le service commun de la voirie pour un montant de TTC

Décide :

- » d'approuver le programme travaux 2013 tel qu'énoncé ci-dessus selon l'estimation prévisionnelle,
- » d'approuver le fait que ces travaux de voirie feront l'objet des marchés publics lancés par le groupement de commandes,
- » d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande, dont le coordonnateur est la commune de Saint Pierre de Manneville, pour la réalisation du programme de travaux de voirie envisagé sur l'année 2013 par ses six communes membres,
- » d'habiliter le Maire à représenter la commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE au sein du groupement et à signer ladite convention à intervenir avec les communes de Boos, d'Hautot sur Seine, de Houpeville, du Houleme, , de Yainville, (d'autoriser le Maire à signer les marchés publics de travaux afférents, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution,
- » d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions et tous concours financiers aussi élevés que possibles au bénéfice de ces travaux et à signer les actes afférents,
- » de désigner, Madame TOCQUEVILLE en tant que titulaire et Madame MANZANARES en tant que suppléant, aux fins de représenter la commune au sein du comité technique spécifique au groupement,
- » d'autoriser le maire à signer le devis relatif au service commun exposé ci-dessus

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 20151 du budget 2013 de la commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix cette délibération.

Il est précisé que pour cette délibération, les frais sont en rapport avec les projets de la commune de Saint Pierre.



Mme le Maire demande l'autorisation, auprès du Conseil Municipal, de présenter deux délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour.

➤ **DELIBERATION N°12/03/2013 :**

**Enquête publique au titre des ICPE Installations classées pour la Protection de l'Environnement sur la demande de renouvellement des conditions d'exploitation par la société Carrières et Ballastières de Normandie (CBN).**

Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2013, le Préfet de Seine-Maritime a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société Carrières et Ballastières de Normandie (CBN) concernant le renouvellement d'autorisation, d'extension et de modification des conditions d'exploitation de la carrière située à Yville-sur-Seine et Anneville-Ambourville.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 février au 22 mars 2013. Pendant ce délai, un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale a été déposé à la Mairie de Saint-Pierre-de-Manneville.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix le renouvellement d'autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation de la carrière située à Yville-sur-Seine et Anneville-Ambourville.

➤ **DELIBERATION N°13/03/2013 :**

**Autorisation de pouvoir, du Conseil Municipal auprès de Mme TOCQUEVILLE, concernant le lancement du projet de construction d'une garderie périscolaire, d'un atelier technique et d'un vestiaire.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'une garderie périscolaire, d'un atelier technique et d'un vestiaire.

Celui-ci a fait l'objet d'une présentation aux membres des Commissions d'Urbanisme et de Travaux le 20 mars 2013. Il a reçu l'approbation des membres présents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à prendre les décisions afférentes au projet, à signer les documents permettant de lancer les appels d'offres afin de mener celui-ci à bien.

**POUR INFORMATIONS**

➤ **Chantier résidence de la forêt.**

Le chantier a 4 semaines de retard suite aux intempéries de ces dernières semaines. La livraison du projet est prévue fin 2013. Le chantier est interdit au public, la terre ne peut donc en aucun cas être récupérée. Les demandes de logements seront étudiées en mai et en juin.

➤ **Rythmes scolaires.**

Lors du conseil d'école du 8 février dernier l'aménagement de la semaine scolaire a été évoqué avec les parents d'élèves. Une réflexion s'est engagée entre les enseignants, les parents d'élèves et la Mairie. Le retour de l'enquête, proposée aux familles, va dans le sens d'un changement des rythmes scolaires en 2013. Les horaires retenus, par les personnes ayant participé à ce questionnaire, sont les suivants

8h30 – 11h30 et 13h00 – 15h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

8h30 – 11h30 les mercredis.

Ainsi, les activités se dérouleront de 15h15 à 16h30, la garderie fonctionnant dans le même cadre qu'actuellement de 16h30 à 18h45. Les activités suggérées par les familles sont des activités de peinture, de musique et de l'aide aux leçons. L'USEP sera maintenue. Mme le Maire a reçu des propositions de volontaires pour animer des ateliers.

Les parents auraient souhaité un service de cantine le mercredi, à ce jour cela parait difficile à mettre en place. Une étude financière sera faite, afin de connaître l'impact financier réel de ce service. Un service de garderie sera éventuellement proposé de 11h30 à 12h15 permettant aux familles de venir chercher les enfants.

➤ **Conseil d'école.**

Le projet d'école mettra en avant :

- ✓ Mathématiques, la résolution de problèmes, l'augmentation du capital nombre, la structuration de l'espace l'écriture littéral chez les maternelles.
  - ✓ Français : l'écriture de textes, l'exigence de la production d'écrits, la compréhension, le vocabulaire et la rigueur.
  - ✓ Le "devenir élève" fera l'objet d'un grand travail cette année avec la mise en place des ceintures de comportement (blanche, jaune, orange, verte, et bleue).
  - ✓ Volet culturel : les enfants pourront s'initier aux arts visuels sur le thème du portrait et du corps. Visite au musée des Beaux Arts. Classe découverte à Paris avec les CE et CM.
- 
- Le 2 avril, les classes de maternelles et les CP se rendront à Cerza.
  - Ecole numérique : l'école est dotée d'une classe mobile équipée de 13 ordinateurs et de 2 tableaux blancs interactifs.

➤ **Divers**

• Crèche intercommunale :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a validé l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche intercommunale qui passe donc de 16 à 18 places. Actuellement 21 enfants sont donc accueillis en temps partagé. 7 enfants de Sahurs, 7 enfants de Saint-Pierre-de-Manneville et 7 enfants de Hautôt sur Seine, 2 hors communes. Cet établissement fonctionne très bien, son budget est excédentaire.

• Agglo vélo :

Les travaux vont être

engagés seulement sur une partie entre Hautot-sur-Seine et Val de la Haye. Des travaux de consolidation des Berges sont programmés début avril à Saint-Pierre-de-Manneville, par le Conseil Général, en prévision de l'Armada. L'aménagement de la piste agglo-vélo reprendra après l'Armada sur les secteurs de Sahurs et de Saint-Pierre-de-Manneville. Le port sera contacté pour l'entretien du chemin de halage (trous).

• Voiries :

Suite aux intempéries, les chaussées de Saint-Pierre sont dégradées, les agents communaux ont commencé la remise en état des voies.

• Affaire Association gîte du Valnaye / Commune de Saint-Pierre-de-Manneville :

Le Tribunal Administratif a rendu son verdict, dans l'affaire qui oppose l'Association du gîte du Valnaye à la Commune de Saint Pierre, le 12 mars 2013. La requête de l'Association est rejetée et celle-ci est condamnée à verser la somme de 1000€ à la commune de Saint Pierre, au titre des frais exposés, la délibération concernant le bail est donc maintenue. Les parties ont 2 mois pour faire appel.

• Contrat d'avenir :

Mme TOCQUEVILLE présente au Conseil Municipal le projet de contrat d'avenir mutualisé avec Sahurs pour l'embauche d'un agent technique en horaires partagés, pour une période de 3 ans.

• Projets garderie- périscolaire et ateliers municipaux :

La commission travaux s'est réunie afin d'examiner le projet de garderie. En effet depuis quelques années un projet mûrit ; création d'une garderie plus adaptée que celle qui existe à ce jour, création d'ateliers municipaux et création de vestiaires. Après consultation de plusieurs entreprises, le choix s'est porté sur une entreprise qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, (matériel de récupération reconditionnement, avec des structures modulables).

- Entretien du panorama du Valnaye :

Mme le Maire a rencontré Mme DUFILS, membre du Parc, suite au dernier conseil au cours duquel avait été évoqué l'entretien du site, afin de remédier aux problèmes techniques et humains qui se posent du fait du non renouvellement de la convention d'entretien entre la CREA et l'Association du gîte du Valnaye. Les propositions faites lors de cette réunion ne résolvent pas la charge de l'entretien, seule une proposition de gestion différenciée des espaces verts a été évoquée. Mais la commune est déjà inscrite dans cette démarche auprès de la CREA. La commission "environnement" se réunira donc le 5 avril 2013, afin de finaliser d'éventuelles perspectives pour cet espace.

Mme le Maire remercie M. COLOMBEL Alex et M. BERNARD Jean pour le déneigement de la commune.

➤ **Tour de table.**

M. PIGACHE fait remarquer que le changement des lampes des éclairages publics, la mise en place d'horloges astronomiques et la programmation modifiée de l'éclairage public ont permis de réaliser une économie de 2100KW / an

La voirie du chemin du Valnaye sera refaite, sur la partie haute, après l'intervention de la CREA pour le remplacement des canalisations d'eau. Les employés communaux vont reboucher les trous sur le chemin de la Marguerite.

Le plancher de la salle de réunion de la Mairie a été refait à l'identique de celui de la garderie, en parquet stratifié.

Inauguration du Stade Gilbert SCHAPMAN, le 24 août prochain.

Cette année Saint-Pierre-de-Manneville ne participera probablement pas au week-end "sports et culture", le manque de participants se faisant ressentir un peu plus chaque année. Une autre formule pourrait être envisagée !.

M. VIEUILLE a constaté l'état lamentable, laissé par certaines personnes, dans lequel se trouve l'emplacement de la récupération des verres. Il est rappelé que ce n'est pas aux agents communaux d'entretenir cet espace mais aux utilisateurs de respecter le domaine public.

Le département devrait intervenir rapidement dans le virage route de Quevillon afin de remédier aux flaques d'eau qui recouvrent la chaussée en cas de fortes pluies.

Le SIERG étant dissout prochainement, les fonds de précaution, financés par les différentes communes, seront répartis en 2014. La somme récupérée par Saint-Pierre-de-Manneville n'est pas encore connue.

L'Association Voix sur Seine remercie la commune pour la subvention allouée. Il est précisé qu'au vu des festivités estivales (Armada, Normandie Impressionniste.) un seul concert sera proposé cette année, le festival reprendra son activité en 2014.

## SEANCE DU 22 MARS 2013

Mme VARON annonce que l'Association de la Boucle de l'ADMR de Sahurs va être absorbée par Montville. Les bénévoles se découragent à cause des difficultés rencontrées dans la gestion à gérer les personnels (20 CDI), des complications générées par la télégestion imposée par le Conseil Général et des lourdeurs administratives. Un référent de la Boucle sera présent pour assurer un lien avec les adhérents.

Mme TOCQUEVILLE remercie chaleureusement Mme VARON au nom de la commune pour tout le travail effectué au sein de l'Association depuis de nombreuses années.

M. LEBRETON remercie la Commune pour la subvention allouée au Foyer Rural. De nombreuses activités sont prévues ; atelier 'macarons', chasse aux œufs, expo peinture, pique nique des voisins etc.

Le poteau électrique du Val Adam a été renforcé mais pas redressé.

Mme MANZANARES informe qu'une réunion se déroulera le 28 mars, au Conseil Général, pour l'organisation de l'Armada.

Prochain conseil le 17 mai à 20h30.

SEANCE DU 22 MARS 2013

Nelly TOCQUEVILLE	Françoise AIRAULT	Arielle BAHAUT	Guy BARREAU
Pascal BARREAU	Jean BERNARD	Roger CRESSY	Nirina HARDY
Eric LEBRETON	Brigitte MANZANARES	David NION	Stéphane PIGACHE
Marie- Françoise RHAM  Absente excusée ayant donné pouvoir à Mme BAHAUT	Chantal VARON	Gérard VIEUILLE	

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 22 mars 2013.

Délibération N° 01/03/2013 Approbation du compte rendu du 25 janvier 2013.

Délibération N° 02/03/2013 Approbation du compte de gestion et du compte administratif.

Délibération N° 03/03/2013 Affectation des résultats 2012.

Délibération N° 04/03/2013 Vote des subventions 2013.

Délibération N°05/03/2013 Vote des taxes 2013.

Délibération N°06/03/2013 Vote des budgets 2013.

Délibération N°07/03/2013 demande d'obtention de FAA dans le cadre des petites communes.

Délibération N°08/03/2013 Demande d'obtention DETR.

Délibération N°09/03/2013 Suppression des postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe et ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

Création des postes d'Adjoint administratif principal et ATSEM principal.

## SEANCE DU 22 MARS 2013

Délibération N°10/03/2013 Convention d'occupation précaire du domaine public (mobilier destiné à la collecte des déchets ménagers).

Délibération N° 11/03/2013 Voirie Commune et Saint-Pierre-de-Manneville porteuse.

Délibération N° 12/03/2013 Enquête publique au titre des ICPE installations classées pour la Protection de l'Environnement sur la demande de renouvellement des conditions d'exploitation par la société Carrières et Ballastières de Normandie.

Délibération N° 13/03/2013 Autorisation de pouvoir, du Conseil Municipal auprès de Mme TOCQUEVILLE, concernant le lancement du projet de construction d'une garderie, d'un atelier technique.